

**SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
SERVICE DE L'ACTION SOCIALE**20, faubourg des Capucins  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 51 20  
f +41 32 420 51 21  
secr.ssa@jura.ch20, faubourg des Capucins  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 51 40  
f +41 32 420 51 41  
secr.sas@jura.ch

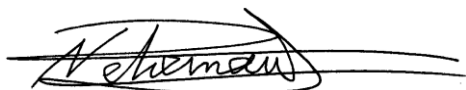
## Pandémie Covid-19

### Charte du bénévolat

# TOU·TE·S SOLIDAIRES

La pandémie de Covid-19 qui traverse notre pays met à rude épreuve nos liens sociaux. Limitations, confinement, restrictions, fermetures... Tout cela est inédit ; personne parmi nous n'a vécu une telle situation. L'impact social et économique est bien réel et concerne tout un chacun·e. Nul·le ne peut rester indifférent·e.

Vous souhaitez vous engager comme bénévole, nous vous en remercions. Afin de garantir la sécurité de toutes et tous, nous vous demandons de respecter cette charte et ces consignes durant cette période de lutte contre ce coronavirus. Pour passer au mieux ce moment difficile, il s'agit en effet de limiter les contacts physiques, mais de garder du lien. Nous vous remercions d'y contribuer.



Nicolas Pétremand

Chef du Service de la santé  
publique

Muriel Christe Marchand

Cheffe du Service de l'action  
sociale

Julien Cattin

Chef du Service de l'action  
sociale

*Document inspiré de la charte du Service de la santé publique neuchâtelois et revu en collaboration avec Bénévolat Jura*

**Afin de limiter au mieux les effets négatifs de la pandémie sur notre société et les individus qui la composent, en tant que bénévole au service de la collectivité, je m'engage à :**

- me tenir informé·e quotidiennement, respecter et promouvoir les consignes de sécurité de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Canton du Jura [www.jura.ch/coronavirus](http://www.jura.ch/coronavirus) ;
- veiller à ne partager que des nouvelles vérifiées par des instances officielles ;
- veiller à traiter avec discrétion toute information confidentielle, en particulier les informations qui pourraient nuire à autrui/aux bénéficiaires ;
- en cas de doutes sur mon état de santé, renoncer immédiatement à mon engagement et en informer au plus vite mes référent·e·s dans la structure qui me mandate ou organiser mon remplacement si c'est possible ;
- collaborer dans un état d'esprit constructif avec les autres bénévoles et les professionnel·le·s ;
- rester à l'écoute de mes besoins et de ceux de mon entourage ;
- faire la part des choses face à la situation et rester calme dans mes interactions ;
- écouter avec respect et empathie la personne bénéficiaire ;
- veiller à toujours rester dans le cadre de mon engagement ; ne rendre que le service attendu ;
- rester dans le cadre de la mission qui m'est confiée et contacter des professionnel·le·s / mes référent·e·s dans la structure qui me mandate si les demandes dépassent mes compétences ;
- n'abuser d'aucune manière de la situation ; ne pas faire de prosélytisme, ni proposer d'autres types de prestations payantes, quelles qu'elles soient ;
- me questionner sur mes disponibilités et mes limites personnelles, les exprimer clairement et veiller à ne pas les outrepasser ;
- assumer avec sérieux les tâches acceptées ;
- refuser tout pourboire, toute contrepartie matérielle ou financière quelle qu'elle soit ;
- à ne pas avancer/dépenser/ne pas engager d'argent personnel dans le cadre de mon activité bénévole.

**Si mon engagement consiste à garder des enfants à titre bénévole, je m'engage à :**

- respecter le nombre maximal d'enfants pris en charge, selon les recommandations actualisées de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP);
- me laver et faire laver régulièrement les mains : en arrivant dans un nouvel endroit, avant chaque repas, après l'utilisation des WC, après s'être mouché ou avoir éternué ;
- tousser ou éternuer dans mon coude et le rappeler aux enfants en âge de reproduire ce geste ;

- en cas de symptômes chez un enfant, avertir immédiatement les parents ; ils doivent venir le chercher.

**Si mon engagement consiste à livrer des courses ou rendre des services à une personne à risque à domicile, je m'engage à :**

- informer le·la bénéficiaire de mon heure approximative d'arrivée, vérifier son adresse et prendre sa liste de courses idéalement par téléphone ou dans la partie inférieure de la boîte aux lettres ou sur le palier, ainsi que l'argent pour les courses, en respectant les directives sanitaires ;
- me laver ou désinfecter les mains à l'entrée du magasin, après le paiement en espèces et/ou à la sortie du magasin, en arrivant chez la personne livrée ;
- informer préalablement le·la bénéficiaire qu'en cas de déplacement en voiture, seulement si cela est indispensable pour livrer les courses, un forfait de 5 francs par livraison (frais kilométriques) peut être appliqué ;
- déposer les courses (avec le ticket de caisse et l'argent en retour) sur le pas de la porte et respecter la distance de sécurité ;
- ne pas entrer dans la maison ou l'appartement, sauf nécessité absolue, m'entretenir depuis l'extérieur et à la distance recommandée ;
- m'assurer que la personne ne manque de rien ;
- l'informer des lignes téléphoniques à sa disposition le cas échéant (voir fin de document) ;
- me référer aux recommandations de l'OFSP pour le port du masque.

Remarque : les Service de la santé publique et de l'action sociale n'assument aucune responsabilité en cas de défaut de paiement d'une personne livrée. Les modalités d'assurance de la personne bénévole dans son activité sont à régler avec la structure qui la mandate. Si cela n'est pas possible, c'est l'assurance privée de la personne bénévole qui la couvre durant cette activité.

Date et signature :

**J'ai des questions sur le covid-19 :**

Hotline de l'Office fédéral de la santé publique pour la population : 058 463 00 00

Hotline du Canton du Jura : 032 420 99 00 tous les jours de 9h00-16h00

**Je suis malade :**

Pour évaluer votre risque d'être porteur du coronavirus, utilisez [www.coronacheck.ch](http://www.coronacheck.ch), développé par Unisanté, Lausanne.

**En cas d'urgences vitales : 144**